

Date de convocation : 18 mars 2021

A.R. Télétransmission

Date d'affichage : 31 mars 2021

Scus P.éfectura

069 200 040 590 00016

30 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 60

**OBJET : FINANCES : vote du budget primitif 2021 – budget annexe action économique**

\*\*\*\*\*

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le VINGT-CINQ MARS

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**

**PRESENTS** : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, AUTHIER Gilles, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON Angèle, BERTHOUX Béatrice, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUBOST STIVAL Delphine, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, GIFFON Georges, GIRIN Pascal, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LICI Vassili, LIEVRE Gaétan, LIEVRE Patrick, MATRAY Bernard, MOULIN Didier, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PERRUT Bernard, PHULPIN Patrick, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, TROUVE Michel

**ABSENTS EXCUSES** : AKSU GIRISIT Keziban (pouvoir à Frédérique PARLIER), DECEUR Patrice (pouvoir à Christine CARANO), FROMENT Benoît (pouvoir à Georges GIFFON), JONARD Geneviève, LONGEFAY Fabrice (pouvoir à Pascal RONZIERE), LUTZ Sophie (pouvoir à Béatrice BERTHOUX), MANDON Olivier (pouvoir à Myriam CADI), PORTIER Alexandre, REBOULE Anne, REYNAUD Pascale, SEIVE Capucine (pouvoir à Muriel BLANC), THIEN Michel (pouvoir à Pascal GIRIN)

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Madame BAUDU LAMARQUE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur DUTHEL** expose que le budget retrace les flux financiers liés à la gestion des pépinières et de la ZI Nord.

Il s'élève globalement à 2 389 949,44 €, dont 964 009,08 € en section de fonctionnement et 1 425 940,36 € en section d'investissement.

**1. Section de fonctionnement : 964 009,08 €**

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Variation par rapport au BP 2020 en €	Variation par rapport au BP 2020 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	118 000,00	106 743,34	118 000,00	0,00	0,0%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	425 000,00	335 049,35	390 000,00	-35 000,00	-8,2%
77 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	608,49	0,00	0,00	0,0%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>843 000,00</b>	<b>742 401,18</b>	<b>808 000,00</b>	<b>-35 000,00</b>	<b>-4,2%</b>

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	37 888,85	37 888,85	5 109,08
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 250,00	179 746,75	150 900,00

<b>Total Recettes</b>	<b>1 061 138,85</b>	<b>960 036,78</b>	<b>964 009,08</b>
-----------------------	---------------------	-------------------	-------------------

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Variation par rapport au BP 2020 en €	Variation par rapport au BP 2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	357 000,00	318 178,97	412 170,00	55 170,00	15,5%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	103 800,00	103 800,00	76 875,00	-26 925,00	-25,9%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00	4 714,00	10 000,00	-10 000,00	-50,0%
66 CHARGES FINANCIERES	15 400,00	12 271,17	12 800,00	-2 600,00	-16,9%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	3 161,79	0,00	-4 000,00	-100,0%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>500 200,00</b>	<b>442 125,93</b>	<b>511 845,00</b>	<b>11 645,00</b>	<b>2,3%</b>

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	46 938,85	0,00	32 164,08
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	514 000,00	512 801,77	420 000,00

<b>Total Dépenses</b>	<b>1 061 138,85</b>	<b>954 927,70</b>	<b>964 009,08</b>
-----------------------	---------------------	-------------------	-------------------

## 1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement : 808 000 €. Elles diminuent de 4,2 % par rapport au BP 2020.

Elles se composent :

- Des loyers et charges perçus (chapitres 70 et 75) : 508 000 € (-8,2 % par rapport au BP 2019). Les recettes diminuent face au constat que les réalisations au Compte administratif 2020 sont inférieures aux prévisions qui avaient été faites. Toujours dans un contexte de crise sanitaire, il convient d'être prudent sur le niveau de ces loyers sur l'année 2021.
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 300 000 €. Le montant de la subvention d'équilibre est identique à celui de 2020.

Les opérations d'ordre de fonctionnement : 150 900,00 €

Les opérations d'ordre de fonctionnement correspondent aux amortissements de subventions d'investissement reçues et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

Le résultat de fonctionnement 2020 : 5 109,08 €

## 1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement : 511 845 €, diminuent de 2,3% par rapport au BP 2020, sous l'effet de l'évolution de la masse salariale affectée au service. Elles comprennent :

- Les charges à caractère général : 412 170,00 €, qui permettent le fonctionnement et l'entretien courant des bâtiments (électricité, entretien, taxes foncières, etc.). Elles progressent de 15,5% par rapport au budget primitif précédent.
- Les charges de personnel : 76 875,00 € diminuent de 25,9% par rapport au BP 2020, l'effectif affecté aux pépinières ayant été ajusté à 1,5 ETP.
- Les autres charges de gestion courante : 10 000 € correspondant à des provisions pour pertes sur créances irrécouvrables. Elles sont orientées à la baisse, suite au traitement de non valeurs anciennes réalisé en 2020.
- Les charges financières : 12 800 € qui correspondent aux intérêts d'emprunt

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 452 164,08 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement comprennent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (32 164,08 €) ainsi que la dotation aux amortissements (420 000 €). Elles trouvent ainsi leur exacte correspondance en recettes d'ordre d'investissement.

### 1.3 Epargne de l'exercice

L'épargne prévisionnelle de l'exercice (recettes réelles moins dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 296 155 €, contre 342 800 € en 2020, en diminution suite à une prévision de loyer inférieure à 2020.

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	843 000,00	742 401,18	808 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	500 200,00	442 125,93	511 845,00
<b>Epargne Brute</b>	<b>342 800,00</b>	<b>300 275,25</b>	<b>296 155,00</b>

## 2. Section d'investissement 1 425 940,36 €

### Recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	465 611,15	12 705,31	14 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	319 500,00	0,00	319 500,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>785 111,15</b>	<b>12 705,31</b>	<b>333 500,00</b>
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	147 141,55	147 141,55	190 235,28
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 938,85	0,00	32 164,08
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	514 000,00	512 801,77	420 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	105 000,00	22 649,99	50 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	108 617,63	108 617,63	0,00
Restes à réaliser n- 1	8163,95		400 041,00
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>1 714 973,13</b>	<b>803 916,25</b>	<b>1 425 940,36</b>

## Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	179 000,00	146 008,17	114 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		644 050,33
Opérations	986 800,00	265 276,06	273 400,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 165 800,00</b>	<b>411 284,23</b>	<b>1 031 450,33</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 250,00	179 746,75	150 900,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	105 000,00	22 649,99	50 000,00
Restes à réaliser n-1	263 923,13		193 590,03
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>1 714 973,13</b>	<b>613 680,97</b>	<b>1 425 940,36</b>

### 2.1 Recettes d'investissement

*Les recettes réelles d'investissement de l'exercice s'élèvent à 333 500 €.*

- Elles correspondent au versement de l'EPORA (319 500 €), attendu en 2020 et décalé en 2021, qui doit solder le bilan de l'aménagement de la ZI nord.
- Aux cautions de nouveaux locataires pour un montant de 14 000 €. La même somme est inscrite au chapitre 16 en dépenses afin de restituer les cautions en fin de bail.

*Les recettes d'ordre d'investissement : 502 164,08 €*

Les recettes d'ordre d'investissement comprennent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (32 164,08 €) ainsi que la dotation aux amortissements (420 000 €) et des crédits ouverts pour le traitement des opérations patrimoniales (50 000 €).

*Le résultat reporté d'investissement 2020 : 190 235,28 €*

*Les restes à réaliser 2020 : 400 041 € qui correspondent à des engagements 2020 non réalisés sur cette même année.*

### 2.2 Dépenses d'investissement

*Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 031 450,33 €. Elles comprennent :*

- Les crédits ouverts pour le remboursement des cautions (14 000 €)
- Le remboursement du capital de la dette : 100 000 €
- Une enveloppe pour la réalisation de travaux : 644 050,33 €
- Les dépenses relatives aux opérations d'équipement : 273 400 € inscrits en 2021

L'investissement proposé comprend :

- Des études complémentaires pour l'aménagement des Grands Moulins Seigle, ainsi que divers travaux (dépose des auvents amiantés)
- Les travaux pour le déplacement des archives de l'agglomération à Créacité, ainsi que le remplacement et la motorisation du portail route de Frans
- Divers travaux à d'entretien à E-CITE ainsi qu'à la Maison De l'Emploi et de la Formation.

Opération	BP 2020 (RAR compris)	CA 2020	BP 2021	Restes à réaliser 2020
105 CREACITE	59 393,04	26 553,80	91 000,00	0,00
107 GMS	506 290,10	101 048,22	90 800,00	111 308,65
110 E CITE	10 000,00	0,00	42 500,00	6 890,00
111 ZI NORD	608 039,99	112 144,42	0,00	52 567,65
112 CHAMPS DE LA BORNE	7 755,00	6 785,62	0,00	969,38
113 MDEF	52 000,00	18 744,00	34 100,00	21 854,35
2516001 SIGNALTIQUE ECONOMIE	7 245,00	0,00	15 000,00	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 250 723,13</b>	<b>265 276,06</b>	<b>273 400,00</b>	<b>193 590,03</b>

Les dépenses d'ordre d'investissement : 200 900 €

Les opérations d'ordre d'investissement correspondent aux amortissements de subventions d'investissement reçues (150 900 €) et aux crédits ouverts pour le traitement des opérations patrimoniales (50 000 €).

Les restes à réaliser 2020 : 193 590,03 €

### 3. Synthèse et Besoin de financement de l'exercice

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 697 950,33 € sur le BP 2021. Il n'est cependant pas nécessaire de recourir à l'emprunt au regard des résultats reportés 2020.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>
A	Dépenses réelles d'investissement	1 165 800,00	1 031 450,33
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	785 111,15	333 500,00
C=A-B	Besoin de financement de la section d'investissement	380 688,85	697 950,33
D	Recettes réelles de fonctionnement	843 000,00	808 000,00
E	Dépenses réelles de fonctionnement	500 200,00	511 845,00
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	342 800,00	296 155,00
G=F-C	<b>Besoin de financement des opérations de l'exercice</b>	<b>-37 888,85</b>	<b>-401 795,33</b>
H	Résultats cumulés passés (après couverture des reports)	37 888,85	401 795,33
I	<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

La capacité de désendettement prévisionnelle pour 2021 est de 4,15 ans.

Vu :

- L'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Le procès-verbal du conseil communautaire du 25 février 2021 sur le rapport d'orientations budgétaires,
- Les avis favorables de la commission des finances et du bureau,
- Le rapport ci-dessous.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (3 abstentions) :  
**Article 1** : d'approuver le budget primitif annexe action économique 2021.

Pascal RONZIERE  
Président

